



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

193. Gloire. Honneur.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

figuré, pour le discours & les ouvrages de l'esprit. Etant considérés dans ce sens, il me paroît que c'est par la vérité, la force & la nouveauté des pensées, qu'un discours a de l'éclat; qu'il a du brillant par le tour & la délicatesse de l'expression, & que c'est par le choix des mots, la convenance des termes, & l'arrangement de la phrase, qu'on donne du lustre à ce qu'on dit.

### 192. LUEUR. CLARTÉ. SPLENDEUR.

La *lueur* est un commencement de *clarté*, & la *splendeur* en est la perfection; ce sont les trois différens degrés de l'effet de la lumière.

Tout le secours de la *lueur* se borne à faire apercevoir & découvrir les objets. La *clarté* les fait pleinement distinguer & connoître. La *splendeur* les montre dans leur éclat.

### 193. GLOIRE. HONNEUR.

La *gloire* dit quelque chose de plus éclatant que l'*honneur*. Celle-là fait qu'on entreprend de son propre mouvement, & sans y être obligé, les choses les plus difficiles. Celui-ci fait qu'on exécute, sans répugnance & de bonne grace, tout ce que le devoir le plus rigoureux peut exiger.

L'homme peut être indifférent pour la *gloire*; mais il ne lui est pas permis de l'être pour l'*honneur*.

Le desir d'acquérir de la *gloire* pousse quelquefois le courage du Soldat jusqu'à la témérité; & les sentimens d'*honneur* le retiennent souvent dans le devoir, malgré les mouvemens de la crainte.

Il est assez d'usage, dans le discours, de mettre l'intérêt en antithèse avec la *gloire*, & de

goût avec l'honneur. Ainsi l'on dit qu'un Auteur, qui travaille pour la gloire, s'attache plus à perfectionner ses ouvrages, que celui qui travaille pour l'intérêt, & que, quand un avare fait de la dépense, c'est plus par honneur que par goût.

194. GAGES. APPOINTEMENTS. HONORAIRE. (N.)

L'acception dans laquelle ces mots sont synonymes, n'admet les deux premiers qu'au pluriel. Cette différence dans l'emploi grammatical, n'est pas ce qui en distingue le caractère essentiel; ce sont les diverses nuances du sens qui opèrent cette distinction. *Gages* n'est d'usage qu'à l'égard des domestiques de particuliers, & des gens qui se louent pendant quelque-temps au service d'autrui pour des occupations serviles. *Appointements* se dit pour tout ce qui est place, ce qu'on regarde comme tel, depuis la plus petite commission, jusqu'aux plus grands emplois & aux premières dignités de l'Etat. *Honoraire* a lieu pour les maîtres qui enseignent quelque science, ou quelques-uns des Arts libéraux; & pour ceux à qui on a recours dans l'occasion, pour en obtenir quelque conseil salutaire, ou quelque autre service que leur doctrine, ou leur fonction met à portée de rendre.

Les *gages* varient, ils sont de convention entre celui qui sert & celui qui est servi. Les *appointements*, nullement de convention, sont établis & fixés par ceux qui ont l'autorité; ils sont connus par des états de compte & d'attribution. L'*honoraire* est de convention à l'égard des maîtres; il se règle entr'eux & leurs élèves. Quand à ceux à qui l'on demande quelque service